

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 27-2026

Date de convocation : 21 avril 2026

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Révision du guide de procédure interne sur la commande publique

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Présents : 27 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, CHIRARELLI Joseph, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sebastien, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MARSELLI Dominique, OLMETA Claudy, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 3 : GIANSILY Yves par FLORI Claude ; GREGOGNA Joseph par QUILICI Sylvie ; MORI Pierre-François par TOMI Christian

Absents : 1 : PONZEVERA Juliette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n° 32-10-2025 en date du 28 octobre 2025 adoptant le Guide de procédure interne sur la Commande Publique ;

Vu les règlements délégués de la Commission de l'Union Européenne n° 2025/2150, 2025/2151 et n° 2025/2152 en date du 22 octobre 2025 ;

Vu l'avis ECOM2332367 en date du 26 décembre 2025 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (JORF n° 0283 du 26 décembre 2025/annexe 2 du code de la commande publique) ;

Vu le décret n° 2025-1386 en date du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;

Considérant que le seuil de dispense de publicité pour les marchés de fournitures et de services est porté à 60 000 euros HT à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant la pérennisation du seuil de de dispense de publicité pour les marchés de travaux à 100 000 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant l'abaissement du seuil européen pour les marchés de fournitures et de services passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acheteur à 216 000 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant l'abaissement du seuil européen pour les marchés de travaux et les contrats de concession à 5 404 000 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la volonté de l'exécutif communautaire de réunir la commission d'appel d'offres dès que le montant de la commande atteint les seuils de procédure formalisée ;

Monsieur le Président expose qu'au regard des modifications susvisées, il est nécessaire de procéder à une révision du guide de procédure interne sur la commande publique (cf. annexe) ;

Le Conseil Communautaire, **ouï** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la révision du guide de procédure interne sur la commande publique.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme